

CONSEIL MUNICIPAL

du 3 avril 2018.

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-huit le trois du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt-six mars deux mil dix-huit par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Dominique CLAVERIE, Maire.

Présents : Dominique CLAVERIE, Monique POLSTER, Alain SIDAOU, Bénédicte DELAVALD, Cécile MALLET, Jean Pierre GAILLAUD, Daniel CARON, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Laurent HALIN, Danielle BERRUYER, Jacques MEILLAN, Elodie POUVREAU, Cécile BART, Richard JAZE, Florence CHABANNAT-FLORES, Matthieu BLONDLOT. Christine BUORO, Maria SAURA, Jean Marie BROSSIER et Julien MONTEIL jusqu'à 20h40.

Absents excusés : Céline COSTA (pouvoir à Cécile MALLET), Gregory HOLTON (pouvoir à Jean Pierre GAILLAUD), Philippe LACOSTE (pouvoir à Monique POLSTER).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Elodie POUVREAU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Maire propose de respecter une minute de silence en la mémoire du Gendarme Arnaud BELTRAM, lors des attentats de Trèbes.

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le précédent compte-rendu.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 26 février 2018 est adopté à la majorité.

CONTRE : 4 (JM. BROSSIER, M. SAURA, C. BUORO, J. MONTEIL).

ABSTENTION : 0

POUR : 19

Après le vote Monsieur BROSSIER demande la parole et lit le texte préparé sur l'approbation du précédent compte-rendu :

« Un vote Contre car il reflète un règlement de compte et non pas la teneur réelle des propos. Il ne demandait pas l'ouverture d'une tribune du Maire pour tenter de discréditer l'équipe minoritaire (qui est perçue comme opposition) mais une retranscription fidèle des propos tenus. En l'absence de justificatifs sur ces allégations :

- Convocations et comptes-rendus des 17 différentes réunions concernant la salle multi-activités, décisions pour les Commissions Travaux,
- PV des commissions de sécurité de l'école du début de la mandature et fin de la précédente...

Ils refusent de se prêter à cette mascarade (mise en scène trompeuse). »

M. le Maire explique que la déclaration de M. BROSSIER sont des billevesées, et explique le sens de ce mot : ce sont des propos vides de sens, souvent erronées, des balivernes.

Revient encore la question des comptes-rendus de séances du Conseil Municipal soulevés par le groupe Minoritaire. M. le Maire demande ce qui leur semble erroné dans le dernier compte-rendu.

Madame SAURA explique qu'elle ne souhaite pas enregistrer les débats avec son portable. M. le Maire est bien d'accord et informe les élus qu'un système d'enregistrement des débats est possible (devis 2 200 € HT).

Madame MALLET s'exprime et explique qu'il serait dommage de dépenser une telle somme pour simplement retranscrire des débats qui de toutes manières seront à terme contestés par le groupe Minoritaire. Ce serait une charge de travail supplémentaire de retranscrire ces débats, dont la taille de la Commune ne le nécessite pas. Madame BUORO est d'accord avec Madame MALLET, et l'ensemble du Conseil Municipal se range derrière ces avis.

M. le Maire apporte des précisions sur la Commission de sécurité de l'école de novembre 2014, soit quelques mois après que les nouveaux élus soient arrivés aux affaires. Il y avait eu 15 observations avec obligation de refaire passer la Commission pour lever les observations 3 mois au plus tard. Tout a été mis en œuvre par les services et les élus pour lever les observations en janvier 2015 lors de la nouvelle Commission (dossiers des procès-verbaux disponibles auprès du Secrétariat).

Madame BUORO explique qu'elle a l'habitude pour les Commissions de sécurité des écoles en tant que directrice et qu'il se peut dans certains cas il peut y avoir des demandes qui n'existaient pas auparavant, que les normes changent, ou liées en fonction de la sensibilité des contrôleurs. M. le Maire admet que Madame BUORO pourrait avoir raison, mais il lui précise que lors de la Commission de janvier 2018 à l'école, aucune observation défavorable n'a été émise. Le travail de suivi a porté maintenant ses fruits.

M. CARON souligne que l'ensemble des bâtiments communaux étaient en piteux états à leur arrivée, qui ont nécessité un long travail de remise en état.

Madame SAURA monte le ton et demande si c'est l'inventaire de l'ancienne municipalité.

M. le Maire lui répond que non, mais que le travail de M. BROSSIER n'était pas forcément très suivi, en dilettante.

Monsieur BROSSIER revient sur les 17 réunions de préparation concernant la salle multi-activités en projet. Il demande quelles sont les réunions où il a été convoqué ?

M. le Maire lui précise qu'il a été convoqué à 8 réunions au cours desquelles ont été débattus le projet de la grande salle : 2 en Comité consultatif, 3 avec les associations et 3 avec la Commission Travaux, et qu'il a été présent à 6 d'entre elles car il était absent à la première réunion technique sur le terrain (Commission Travaux), puis à celle où l'architecte avait été retardé pour cause de décès dans son équipe. Et en tout ce ne sont pas moins de 17 réunions qui ont permis la préparation de ce projet (4 réunions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, 2 réunions d'adjoints, 3 commissions Travaux, 3 réunions avec les associations, 2 Comités Consultatifs, 3 réunions techniques avec l'architecte retenu).

Madame SAURA revient sur un précédent Conseil Municipal où M. le Maire par amusement lui avait demandé de traduire le mot « club-house » en langue portugaise. M. le Maire se souvient très bien que lors de cette réunion il y a au moins deux ans il avait été alors question de l'avenir des locaux au stade et des travaux nécessaires à la réhabilitation des lieux : Madame SAURA s'étant proposé de participer à un projet de jumelage franco-portugais avec notamment le club de foot.

Madame SAURA s'énerve et explique que ces propos étaient inopportuns et que demander cette traduction elle l'avait jugé dévalorisante.

Elle continue de s'agacer, se lève suivie des élus du groupe Minoritaire qui quittent la réunion du Conseil Municipal (20h40).

La réunion se poursuit suivant l'ordre du jour prévu.

ORDRE DU JOUR

1 – Fixation des taux des 3 Taxes

Pour l'année 2018, Monsieur le Maire proposera de maintenir les taux des 3 taxes inchangés depuis 1999.

Voté à l'unanimité

2 – Présentation du Budget Primitif 2018.

Après la Commission des Finances réunie le 26 mars pour le Débat d'Orientation Budgétaire, le Conseil municipal étudie le Budget Primitif 2018 de la Commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : en équilibre pour un montant de 3 066 346,60 €

DEPENSES

O11	Charges à caractère général	753 600,00 €
O12	Charges de personnel	1 338 250,00 €
O22	Dépenses imprévues	120 000,00 €
O23	Virement en section d'Investissement	631 146,60 €
O42	Opération d'ordre de transfert entre section	1 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	165 300,00 €
66	Charges financières	52 550,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €

RECETTES

OO2	Résultats antérieurs	584 791,60 €
O13	Atténuation de charge	56 000,00 €
70	Produits & services du Domaine	191 300,00 €
73	Impôts & taxes	1 853 230,00 €
74	Dotations, participations & subventions	349 975,00 €
75	Autres produits de gestion courante	26 000,00 €
76	Produits financiers	50,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : en équilibre pour un montant de 3 362 370,89 €

DEPENSES

OFI	Opérations financières, Emprunts	211 400,00 €
OFI	Dépenses imprévues	9 378,53 €
OFI	SDEEG	17 003,00 €
OFI	Ecritures SDEEG	17 003,00 €
OFI	Restes à réaliser n-1	570 486,36 €
0150	Acquisitions matériels + divers	38 000,00 €
0165	Orchestre à l'école	15 000,00 €
0166	Eclairage public	20 000,00 €
0169	Travaux bâtiments communaux	7 000,00 €
0170	Plaine des Sports	15 000,00 €
0172	Voirie communale	508 500,00 €
0173	Groupe scolaire	32 600,00 €
0181	Bibliothèque	5 000,00 €
0186	Aménagement du centre-bourg	6 000,00 €
0187	Plan Local d'Urbanisme	10 000,00 €
0193	Acquisition Patrimoine	1 440 000,00 €
0199	Grande salle associations	380 000,00 €
0200	Studios Communaux	10 000,00 €
0201	Aménagement presbytère	8 000,00 €
0202	Eaux de ruissellement	42 000,00 €

RECETTES

OFI	FCTVA	90 000,00 €
OFI	Taxe d'Aménagement	120 000,00 €
OFI	Restes à réaliser n-1	21 532,00 €
O166	SDEEG	17 003,00 €
O172	FDAEC	14 612,00 €
2804	Amortissement subvention	1 500,00 €
1068	Excédents de clôture	1 577 577,29 €
R001	Excédents résultats n-1	700 000,00 €
O21	Virement de la section d'investissement	631 146,60 €
0199	Grande salle associations	100 000,00 €
0172	FDAVC	5 700,00 €
0172	Subventions voie verte Route de Bernin	80 000,00 €
0173	Subventions Tableau numérique et classe informatique	3 300,00 €

Voté à l'unanimité

3 – Travaux routiers Route de la Haille : subvention FDAVC.

Concernant les travaux routiers 2018, il convient d'arrêter le plan de financement correspondant. La Commune peut solliciter une aide départementale dans le cadre du FDAVC pour le programme de travaux routiers sur la voirie communale.

Voté à l'unanimité

4 – Demande de subventions FDAEC 2018.

La commune sollicite l'aide du Conseil Général de la Gironde par le biais du FDAEC 2018 (soit 14 609 €) pour le programme de travaux de construction de deux studios communaux.

Voté à l'unanimité

5 – Demande de subvention pour une classe mobile informatique.

La Commune de Martillac doit doter l'école des Mille Sources, d'une classe mobile informatique. Il est possible de solliciter une aide du Département (25 % du montant HT, déduction faite du Coefficient départemental de solidarité).

Voté à l'unanimité

6 – Demande de subvention pour aménagement de la voie verte route de Bernin (RD214).

La Commune de Martillac prévoit de réaliser courant 2018 l'aménagement d'une voie verte route de Bernin, afin de relier le bourg aux centres de services et commerces de la Zone d'activité. Il est possible de solliciter une aide du Département (25 % du montant HT, déduction faite du Coefficient départemental de solidarité), et 25% auprès de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Voté à l'unanimité

7 – Dématérialisation et télétransmission des actes / Gironde numérique.

Il est décidé de finaliser les procédures de dématérialisations des actes administratifs vers les services préfectoraux par voie électronique.

Voté à l'unanimité

8 – Convocations électroniques dématérialisées / Gironde numérique.

Il convient de décider la dématérialisation des convocations aux réunions du Conseil Municipal.

Voté à l'unanimité

Informations diverses

- Prochaines réunions du Conseil municipal les 25 juin, et 24 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.